

ARRÊTÉ ÉLECTORAL N°2023-270

**RENOUVELLEMENT DES REPRÉSENTANTS DES USAGERS
AU SEIN DE CONSEILS DE COMPOSANTES**

La Présidente de l'Université Lyon 2,

- Vu** le Code de l'Éducation, notamment les articles L719-1, et D719-4 et suivants ;
- Vu** les statuts de l'Université Lyon 2, modifiés ;
- Vu** le règlement intérieur de l'Université ;
- Vu** l'avis du Comité électoral consultatif en date du 12 octobre 2023,

Arrête :

Article 1^{er} : Date des élections

Des élections en vue :

- du renouvellement des collèges des usagers au sein des Conseils des UFR ASSP, Droit, SEG (1^{er} et 2nd cycles), Temps & Territoires, et des instituts ICOM, IETL, ISPEF, IUT et PSYCHO auront lieu le :

**Judi 9 novembre 2023
De 9h00 à 16h30 (sans interruption)**

Article 2 : Répartition des sièges à pourvoir et implantation des bureaux de vote

Le nombre de sièges à pourvoir et l'implantation des bureaux de vote sont précisés à l'annexe 1 du présent arrêté.

Article 3 : Mode de scrutin

Les membres du conseil sont élus au scrutin de liste à un tour à la représentation proportionnelle avec répartition des sièges restant à pourvoir selon la règle du plus fort reste, **sans panachage**. Dans le cas où un seul siège est à pourvoir dans un collège déterminé, l'élection a lieu au scrutin uninominal majoritaire à un tour.

Article 4 : Listes électorales

Nul ne peut prendre part au vote s'il ne figure sur une liste électorale.

Les listes électorales sont établies sous la responsabilité de la Présidente de l'Université et par délégation, des Directeurs et Directrices des composantes visées à l'article 1^{er}, chacun pour le scrutin qui le concerne. Il est établi une liste électorale par collège.

1/ L'inscription sur les listes électorales est faite d'office pour :

- **Les étudiants** et les personnes bénéficiant de la formation continue de la composante régulièrement inscrits en vue de la préparation d'un diplôme ou d'un concours.

2/ Peuvent être inscrits sur les listes électorales sous réserve qu'ils en fassent la demande par écrit, 5 jours francs au moins avant la date du scrutin soit au plus tard le 3 novembre 2023 à minuit.

- **Les auditeurs**, sous réserve qu'ils soient régulièrement inscrits à ce titre et qu'ils suivent les mêmes formations que les étudiants.

Le formulaire de demande d'inscription sur les listes électorales est mis à disposition sur le site internet de la composante et auprès des services administratifs de la composante, référencés en annexe 2 du présent arrêté. Cette demande doit être adressée au plus tard **le 3 novembre 2023**, par dépôt en mains propres du formulaire auprès du responsable administratif de la composante qui en accusera réception ou bien par voie électronique (adresse mèl figurant en annexe 2). En cas de dépôt en mains propres, se conformer aux jours et horaires d'ouverture des services administratifs de la composante. La demande d'inscription devra être accompagnée de la photocopie de la carte d'auditeur ou d'une copie d'une pièce d'identité parmi la carte nationale d'identité, le passeport, le permis de conduire ou le titre de séjour.

Les usagers de Licence relèvent de la composante de formation qui porte la mention du diplôme au sein duquel ils sont inscrits, conformément au tableau joint en annexe 3.

L'annexe 3 bis fixe les modalités de rattachement des usagers de la licence professionnelle aux secteurs de formation.

Les usagers inscrits en Master relèvent de la composante de formation qui opère le parcours de leur diplôme, conformément au tableau joint en annexe 4.

Les usagers inscrits à la préparation CAPES, à l'agrégation ou au CAPET relèvent de la composante de formation, conformément au tableau joint en annexe 5.

Les étudiants dit « CPGE » relèvent de la composante de formation selon le tableau joint en annexe 6.

Nul ne peut être électeur ni éligible dans le collège des étudiants s'il appartient à un autre collège de l'établissement.

3/ Modification des listes électorales

Toute personne remplissant les conditions pour être électeur, y compris celle d'en avoir fait la demande dans les conditions prévues ci-dessus, qui constaterait, soit que son nom ne figure pas sur la liste électorale, soit des erreurs la concernant, peut demander au directeur de la composante, par délégation de la Présidente, de faire procéder à son inscription y compris le jour du scrutin selon les modalités suivantes :

- *Avant le scrutin* : les demandes de correction sont formulées auprès des services administratifs de la composante en remplissant le formulaire de demande de correction (téléchargeable sur le site internet de la composante et mis à disposition au sein de la composante).
- *Le jour du scrutin* : les demandes de modification sont formulées directement auprès du Président du Bureau de vote, sur la base du formulaire de correction dûment renseigné.

En l'absence de demande effectuée au plus tard le jour du scrutin, la personne ne peut plus contester son absence d'inscription sur la liste électorale.

4/ Les listes électorales seront affichées au siège social de l'Université (18 Quai Claude Bernard - 69007 Lyon), dans les locaux des composantes ainsi que sur l'Intranet, à compter du **16 octobre 2023**.

Article 5 : Dépôt des candidatures et professions de foi

1/ Dépôt des candidatures

Le dépôt des candidatures est obligatoire.

La date limite de dépôt des listes de candidats est fixée au :

26 octobre 2023, à 12h00 (dans le cas d'un dépôt)

Les listes seront :

- soit adressées par lettre recommandée avec accusé de réception (dans ce cas, la lettre devra avoir été reçue avant la date limite ci-dessus, l'accusé de réception faisant foi) à l'adresse du siège de la composante indiquée en annexe 2,

- soit déposées en mains propres auprès des services administratifs de la composante.
Un accusé de réception sera délivré. Cet accusé de réception ne constitue pas une validation des candidatures mais il atteste que la liste a été déposée en temps utile accompagnée des documents nécessaires.

Chaque liste doit désigner un délégué de liste qui est également candidat, afin de représenter la liste au sein du Comité électoral consultatif.

Les listes de candidats seront établies sur les formulaires spéciaux délivrés par la composante et téléchargeables sur le site internet de la composante. Elles devront être accompagnées d'une déclaration individuelle de candidature (formulaire également délivré par l'administration de la composante et téléchargeable) signée par chaque candidat, mentionnant son rang de classement sur la liste et la photocopie de la carte IZLY ou à défaut un certificat de scolarité. Toute personne souhaitant être candidate et ne figurant pas sur les listes électorales doit fournir une demande d'inscription sur les listes en même temps que sa déclaration individuelle de candidature

Les listes comprennent un nombre de candidats au maximum égal au double du nombre des sièges de membres titulaires à pourvoir. Les listes peuvent être incomplètes dès lors qu'elles comportent un nombre de candidats au moins égal à la moitié du nombre des sièges de membres titulaires et suppléants à pourvoir et qu'elles sont composées alternativement d'un candidat de chaque sexe. Les candidats sont rangés par ordre préférentiel.

Conformément à l'article L719-1 du code de l'éducation, chaque liste de candidats est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Vérification de l'éligibilité des candidats

Sont éligibles au sein du collège tous les électeurs régulièrement inscrits sur les listes électorales.

La Présidente vérifie l'éligibilité des candidats. Si elle constate une inéligibilité, elle réunit pour avis le comité électoral consultatif dans les 3 jours suivant la date limite de dépôt des candidatures. Le cas échéant, la Présidente demande qu'un autre candidat de même sexe soit substitué au candidat inéligible dans un délai maximum de deux jours francs à compter de l'information du délégué de la liste concernée.

A l'expiration de ce délai, la présidente rejette par décision motivée les listes qui ne satisfont pas aux conditions mentionnées à l'article D719-22 du code de l'éducation.

2/ Professions de foi et soutiens

Les listes de candidats peuvent accompagner leur dossier de candidature d'une profession de foi

La date limite de dépôt des professions de foi est alors fixée au **26 octobre 2023 à midi**. Elles seront soit déposées dans les services administratifs de la composante soit adressées par lettre recommandée avec accusé de réception au siège de la composante (référéncé à l'annexe 2), le cachet de la poste faisant foi.

Les professions de foi devront être de format A4, d'une feuille recto-verso maximum. Elles ne devront contenir aucun propos susceptible de relever d'une incrimination prévue par le code pénal ou par la loi du 29 juillet 1881. Les professions de foi seront publiées sur les sites des composantes et adressées aux usagers par voie électronique à l'adresse électronique qui leur a été attribuée par l'établissement.

Un droit de tirage des professions de foi est proposé par chaque composante aux listes dont la recevabilité est effective. Ce droit de tirage est accordé dans la limite de 20% des inscrits sur la liste électorale.

Les candidats qui déposent les listes peuvent préciser leur appartenance ou le soutien dont ils bénéficient sur leurs déclarations de candidature et sur leurs professions de foi. Les mêmes précisions figureront sur les bulletins de vote. Une attestation de soutien originale signée par le représentant habilité de l'organisation en soutien devra alors impérativement être fournie et **ce au plus tard le 26 octobre 2023 à midi**.

Article 6 : Campagne électorale

La campagne électorale est ouverte à compter du **13 octobre 2023** et prend fin à l'issue du scrutin.

A compter de l'ouverture de la campagne, une page web consacrée aux élections sera accessible sur les sites internet des composantes et de l'Université jusqu'à l'issue du scrutin. Cette page comportera les informations institutionnelles ainsi que les formulaires à télécharger.

Pendant la durée du scrutin, la propagande est autorisée dans les bâtiments à l'exception des salles où sont établis les bureaux de vote. La propagande ne doit pas entraver le bon déroulement du scrutin et l'accès au bureau de vote.

Il est assuré entre les listes de candidats une stricte égalité, notamment en ce qui concerne la répartition des emplacements réservés à l'affichage électoral et le cas échéant, des salles de réunions et de l'ensemble du matériel électoral.

Article 7 : Déroulement du vote

Chaque électeur ne peut voter que pour une liste de candidats, sans radiation ni adjonction de noms et sans modification de l'ordre de présentation des candidats.

Pour pouvoir voter, les usagers devront présenter leur carte Izly validée pour 2023-2024 ou leur certificat de scolarité (2023-2024) accompagné d'une pièce d'identité originale parmi la carte nationale d'identité, le permis de conduire, le passeport et le titre de séjour.

Le vote par procuration est autorisé. Les électeurs qui ne peuvent pas voter personnellement ont la possibilité d'exercer leur droit de vote par un mandataire en lui donnant procuration écrite pour voter en son lieu et place. Le mandataire doit être inscrit sur la même liste électorale que le mandant. Chaque procuration est établie sur un formulaire numéroté par la composante. Le mandant doit justifier lors du retrait et de l'enregistrement de la procuration auprès des services de la composante de son identité par la présentation de sa carte IZLY valide pour l'année universitaire 2023-2024 ou d'une pièce d'identité originale parmi celles listées à l'article 4.2).

Le retrait et l'enregistrement des procurations sont organisés entre **le 13 octobre 2023 et le 8 novembre 2023 à midi** dans les composantes. Les horaires et lieux de retrait et d'enregistrement des procurations pour chaque composante sont fixés dans l'annexe 2.

Nul ne peut être porteur de plus de deux procurations. Le mandataire devra présenter le formulaire original de procuration le jour de scrutin, au bureau de vote.

Le vote se fera de la manière suivante :

- Le passage par l'isoloir est obligatoire,
- Le bulletin de vote sera placé dans l'enveloppe réservée à cet effet,
- L'enveloppe contenant le vote est déposée dans l'urne,
- Le vote de chaque électeur est constaté par sa signature apposée à l'encre sur la liste d'émargement en face de son nom.

Article 8 : Dépouillement

Le dépouillement est public. Il aura lieu **de manière décentralisée le 9 novembre 2023**, à l'issue du scrutin, dans chacun des bureaux de vote, au sein des locaux des composantes.

Le bureau de vote désigne parmi les électeurs (et préalablement au dépouillement) un certain nombre de scrutateurs qui devra être au moins égal à trois. Si plusieurs listes sont en présence, il leur sera permis de désigner respectivement les scrutateurs.

Si le nombre d'enveloppes est différent de celui des émargements, il en est fait mention au procès-verbal. Les bulletins nuls et les enveloppes non-conformes sont annexés au procès-verbal, après avoir été signés par les membres du bureau de vote. Chacun des bulletins annexés doit porter les causes de l'annexion.

Sont considérés comme nuls :

- les bulletins comportant un nombre de noms supérieur à celui des sièges à pourvoir ;
- les bulletins blancs ;
- les bulletins dans lesquels les votants se sont fait connaître ;
- les bulletins trouvés dans l'urne sans enveloppe ou dans des enveloppes non réglementaires ;
- les bulletins écrits sur papier d'une couleur différente de celle qui a été retenue pour le collège
- les bulletins ou enveloppes portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance
- les bulletins comprenant des noms de personnes n'ayant pas fait acte de candidature.

Si une enveloppe contient plusieurs bulletins, le vote est nul quand les bulletins comportent des listes différentes. Les bulletins multiples ne comptent que pour un seul quand ils désignent la même liste.

Article 9 : Proclamation des résultats

Les résultats seront proclamés par la Présidente de l'Université dans les 3 jours suivants la fin des opérations électorales.

Article 10 : Recours

Le médiateur académique reçoit les réclamations concernant cette opération électorale.

Une commission de contrôle des opérations électorales, présidée par un membre du corps des Tribunaux administratifs ou des Cours administratives d'appel, connaît de toutes les contestations présentées par les électeurs, la Présidente de l'université ou le Recteur, sur la préparation et le déroulement des opérations de vote, ainsi que sur la proclamation des résultats du scrutin.

Elle est saisie au plus tard le 5^{ème} jour suivant la proclamation des résultats, par courrier adressé au Président de la commission de contrôle des opérations électorales (A l'attention de Monsieur le Président de la CCOE - tribunal administratif de Lyon -184 Rue Duguesclin Lyon cedex 03.)

Tout électeur peut invoquer l'irrégularité ou la nullité des opérations électorales devant le tribunal administratif de Lyon. Ce recours n'est valable que s'il est précédé d'un recours préalable devant la commission de contrôle des opérations électorales. Le tribunal administratif de Lyon doit être saisi au plus tard le sixième jour suivant la décision de la commission de contrôle.

Article 11 : Publication de l'arrêté

Le présent arrêté est porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage dans les locaux des composantes, ainsi que par une mise en ligne sur le site internet des composantes et de l'Université.

Article 12 : Exécution

Les Directeurs et Directrices des composantes sont chargé.es, chacun.e en ce qui le/la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 12 octobre 2023

Nathalie DOMPNIER

Annexe 1 : Répartition des sièges à pourvoir et lieu d'implantation du bureau de vote

Composante	Nombre de sièges à pourvoir	Implantation Bureau(x) de vote
ASSP	7 sièges	Salle du Conseil – H327, Bâtiment H, 3 ^{ème} étage, PDA.
Droit	6 sièges	BdR : Bureau Cli111 PdA : Bureau N106
SEG	4 sièges (circonscription licence-master) 2 sièges (3 ^{ème} cycle)	DEM 306
Temps & Territoires	6 sièges	DEM.406 (BDR) V.218 (PDA)
ICOM	5 sièges	Campus PDA - D.310 Campus BDR - DEM008
IETL	5 sièges	DEM.404, bâtiment Déméter, campus BDR
ISPEF	3 sièges	Gaia 303 (BDR) M205 (PDA)
IUT	4 sièges	Salle du conseil de l'IUT
PSYCHO	3 sièges	PDA : salle LAGACHE bâtiment H BDR : salle de consultation GAIA 209 2 ^{ème} étage bâtiment GAIA.

Annexe 2 : Coordonnées des composantes, de la personne référente en charge des opérations électorales

Et modalités d'enregistrement des procurations

Composant e	Adresse postale pour envoi des listes de candidatures	Nom – qualité - courriel de la personne référente pour le dépôt des listes de candidatures	Modalités de retrait des procurations
ASSP	Université Lyon 2 UFR ASSP A l'attention de M. le Directeur de l'UFR 5, avenue Pierre Mendès-France 69676 Bron cedex	Sandrine DAVID Responsable administrative et financière sandrine.david@univ-lyon2.fr	Sandrine DAVID, bureau H335, Bâtiment H, 3 ^{ème} étage, PDA Maryline DURET, bureau H330, Bâtiment H, 3 ^{ème} étage, PDA, les lundis, mardis et jeudis de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h00 les mercredis et vendredis de 9h à 12h30.
DROIT	Université Lyon 2 UFR Droit Julie-Victoire Daubié A l'attention de M. le Directeur de l'UFR 86, rue Pasteur – 69365 Lyon cedex 07	Florian CAROZZO FATTACIOLI Responsable administratif et financier f.carozzo-fattacioli@univ-lyon2.fr	Béatrice PIOTROWICZ, bureau Cli112 campus BdR bâtiment Clio tous les jours de 9H à 12H et de 14H à 16H sauf le mercredi
SEG	Université Lyon 2 UFR SEG A l'attention de M. le Directeur de l'UFR 16 quai Claude Bernard – 69365 Lyon cedex 07	Alexandra CLAUZEL Responsable administrative et financière alexandra.clauzel@univ-lyon2.fr	<ul style="list-style-type: none"> - Nasiha ABADI, bureau CLI. 124, 1^{er} étage bâtiment Clio, les lundi, mardi et jeudi de 9h à 12h30 et 13h30 à 16h30 (sauf du 23 au 27 octobre) - Adeline BLANCHOT (du 23 au 27 octobre), de 9h à 12h30 et 13h30 à 16h30
T&T	Université Lyon 2 UFR T&T A l'attention de M. l'administrateur provisoire 5, avenue Pierre Mendès-France 69676 Bron cedex	Anthony SIMON Administrateur provisoire de l'UFR temps et territoires anthony.simon@univ-lyon2.fr	BDR : Madame Jennifer Dias ou Madame Delphine DEJEAN du mardi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 16h Bureau DEM.010 PDA : Madame Patricia MAKI PREJEAN : Du lundi au mercredi de 9h à 12h et de 14h à 16h Bureau V.258 Madame Laure Ottaviano Bureau V.237
ICOM	Université Lyon 2 ICOM A l'attention de Mme la Directrice 5, avenue Pierre Mendès-France 69676 Bron cedex	Damien OBRIER Responsable administratif et financier damien.obrier@univ-lyon2.fr	Mme Marina Randriamiarisoa Nelly Chanelliere Bureau D.209 – Bâtiment D – Campus de Bron lundi mardi jeudi vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30

IETL	<p>Université Lyon 2 IETL A l'attention de M. le Directeur 4, rue de l'Université 69365 Lyon cedex 07</p>	<p>Hervé ROZIER Responsable administratif et financier herve.rozier@univ-lyon2.fr</p>	<p>Hervé ROZIER, bureau DEM.413A lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h00</p>
ISPEF	<p>Université Lyon 2 ISPEF A l'attention de M. le Directeur 86, rue Pasteur – 69365 Lyon cedex 07</p>	<p>Stéphanie CHAMPEL Responsable administrative et financière stephanie.champel@univ-lyon2.fr</p>	<p>Campus Porte des Alpes Annie Justin, bureau M205 le Mercredi 18/10 et le 25/10 de 9h- 12h 13h30/16h Campus BDR Joelle Safrani, bureau GAIA 322 du mardi au jeudi 9h-12h 13h30-16h, Victoire Murard, bureau Gaia 319 du lundi au vendredi 9h 9h-12h 13h30/16h</p>
IUT	<p>Université Lyon 2 IUT Lumière A l'attention de Mme. La directrice 160 boulevard de l'université 69676 Bron cedex</p>	<p>Valérie ROGER UBEDA Responsable administrative et financière v.roger-ubeda@univ-lyon2.fr</p>	<p>Mme Valérie ROGER-UBÉDA, Bureau n°1.009, du lundi au jeudi 9h/12h - 14h/17h (sauf du 30/10 au 02/11) Mme Patricia BONNET, bureau n°1.010, du lundi au jeudi de 8h/12h - 14h/17h (sauf du 30/10 au 02/11) Mme Cécile PONTON au PCRE de l'IUT – Bâtiment 1 de 9 h à 12 h et de 14 h à 16h00</p>
PSYCHO	<p>Université Lyon 2 PSYCHO A l'attention de Mme. L'administratrice provisoire 18 quai Claude Bernard – 69365 Lyon cedex 07</p>	<p>Béatrice MEZIERE Responsable administrative et financière beatrice.meziere@univ-lyon2.fr</p>	<p>Béatrice MEZIERE – bureau H016 bâtiment H, campus PDA Lundis, mardis, jeudis de 13h30 à 17h Mercredis et vendredis de 9h à 12h30 et 14h à 17h</p>

Annexe 3 : rattachement des usagers de Licence aux composantes de formation

Mention	Composante
Mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales	ASSP
Science politique	
Sciences de l'Homme-Anthropologie-Ethnologie	
Sciences sociales	
Sociologie	
Administration économique et sociale	DROIT Julie-Victoire Daubié
Administration publique	
Droit	
Information-communication	ICOM
Informatique	
Sciences de l'éducation et de la formation	ISPEF
Langues étrangères appliquées	LANGUES
Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales	
Arts du spectacle	LESLA
Lettres	
Musicologie	
Sciences du langage	
Psychologie	INSTITUT DE PSYCHOLOGIE
Sciences cognitives	
Economie et gestion	SEG
Géographie et aménagement	Temps & Territoires
Histoire	
Histoire de l'art et archéologie	

Annexe 3 bis : rattachement des usagers de Licence professionnelle

Mention Licence professionnelle	Composante
Activités juridiques : assistant juridique	Droit Julie-Victoire Daubié
Activités juridiques : contentieux et recouvrement	
Métiers du BTP : travaux publics	
Métiers de la communication : chef de projet communication	ICOM
Métiers de la mode	
Métiers du numérique : conception, rédaction et réalisation web	
Métiers du jeu vidéo	
Activités juridiques : métiers du droit social	IETL
Assurance, banque, finance : supports opérationnels	IUT
Logistique et pilotage des flux	
Métiers de l'industrie : gestion de la production industrielle	
Métiers de la GRH : assistant	
Logistique et systèmes d'information	
Métiers du décisionnel et de la statistique	
Qualité, hygiène, sécurité, santé, environnement	LESLA
Techniques du son et de l'image	
Assurance, banque, finance : chargé de clientèle	SEG
Management des transports et de la distribution	
Métiers du tourisme : commercialisation des produits touristiques	Temps et territoires
Guide conférencier	
Métiers de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme	
Métiers de la protection et de la gestion de l'environnement	
Métiers de l'animation sociale, socio-éducative et socioculturelle	ISPEF

Annexe 4 : rattachement des usagers de Master aux composantes de formation

Mention	Parcours	Composante
Anthropologie	Cultural Differences and Transnational Processes (CREOLE)	ASSP
	Anthropologie générale et ethnologie des mondes contemporains	
	Pratiques de recherche collaborative, intervention anthropologique et médiation	
Etudes sur le genre	Etudes sur le Genre Actions Liées à l'Egalité dans la Société (EGALES)	ASSP
	Etudes sur le Genre Analyses Lectures Interdisciplinaires pour Tisser l'Egalité dans la Société (EGALITES) FI et FC	
	Histoire européenne des femmes et du genre, XVIII ^e -XX ^e siècles (MATILDA)	Temps et territoires
	Genre, Littératures, Cultures	LESLA
Intervention Développement Social et Social	Analyse et Conception de l'Intervention Sociale (ANACIS)	ASSP
Science politique	M1 Associations, Expertises et Métiers du politique	ASSP
	M1 + M2 Politique internationale et analyse des transitions	
	M1 Parcours Enquête et analyse des processus politiques	
	M2 Métiers du politique	
	M2 Etudes et expertises politiques	
	M2 Associations et acteurs publics	
	M2 Enquêtes et analyse des processus politiques	
Sociologie	Analyse des sociétés contemporaines (ASC)	ASSP
	Recherche en commun et transitions territoriales (RCT)	
	Sociologie et diagnostic des organisations (SDO) FI et FC	
Sciences Sociales	Lucidité	IETL
	Santé et vieillissement	ASSP
Mathématiques et Informatique Appliquées aux Sciences Humaines et Sociales (MIASHS)	MIASHS	ASSP

Administration publique	Collaborateur d'él	DROIT Julie-Victoire Daubié
	Concours de la haute fonction publique	
	Développeur territorial	
	Manager des organisation publiques	
	Manager des ressources humaines publiques	
Droit des affaires	Droit du marché digital et des données (ICLy)	DROIT Julie-Victoire Daubié
	Transports, assurances, douanes	
	Droit des affaires comparé	
	International trade and investment law (ICLy)	
	Juriste d'affaires, éthiques et compliance	
	Droit de la propriété intellectuelle – créations artistiques et esthétiques	

Mention	Parcours	Composante
Droit privé	Commissaire de justice	DROIT Julie-Victoire Daubié
	Droit des évènements sportifs et culturels	
	Droit des activités numériques et tiers de confiance	
	Contentieux des contrats	
	Droits de l'enfant et des personnes vulnérables (ICLy)	
Droit public	Droits de l'homme	DROIT Julie-Victoire Daubié
	Droit de l'urbanisme et du patrimoine	
	Action publique : Etat, Europe, collectivités territoriales (Icly)	
Justice, procès et procédures	Médiation	DROIT Julie-Victoire Daubié
Analyse et politique économique	Behavioral economics	Sciences économiques et gestion
	Etudes économiques et statistiques	
	Public policies and economics	
Economie de l'environnement, de l'énergie et des transports	Transports, réseaux, territoires (TRT)	Sciences économiques et gestion
	Transport et logistique industrielle et commerciale (TLIC)	
	Transport urbains et régionaux de personnes (TURP)	
Economie du travail et des ressources humaines	Expertise-Intervention sur le Travail, l'Emploi et les Ressources Humaines (EITERH) FI et FC	Sciences économiques et gestion
Economie sociale et solidaire	Economie sociale et solidaire (FI et FC)	Sciences économiques et gestion
	Gestion des organisations de l'ESS	
Management de l'innovation	Management de l'innovation et de la propriété intellectuelle (MIPI)	Sciences économiques et gestion
	Management de carrières d'artistes – Ecosystème de la musique	
Management stratégique	Management des PME et ETI Internationales (MPMETI)	Sciences économiques et gestion
	Etudes et COncil en Stratégie et MArketiNg (ECOSMA)	
	Marketing de la nutrition et de la gastronomie	
	Banque et finance (BF), FI et FC	
Monnaie, banque, finance, assurance	Chargé.e d'affaires professionnel.les et conseiller patrimonial	Sciences économiques et gestion
	Economics and Finance	

	Evaluation et transmission d'entreprises (ETE)	
	Finance et contrôle de gestion (FCG)	
	Management des opérations de marché (MOM) (en alternance)	
Risques environnement et	Gouvernance des Risques Environnementaux (RISE)	Sciences économiques et gestion
	Gouvernance des Risques urbains liés à l'eau	
	Convention : Integrated Water Systems H2O	
Sciences économiques sociales et	Théories et histoire de l'économie dans la société	Sciences économiques et gestion
Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF), 2e degré	Sciences économiques et sociales	Sciences économiques et gestion
	Economie gestion	

Mention	Parcours	Composante
Communication des organisations	Communication sociale et management de l'informa-tion dans les organisations	ICOM
	Communication humanitaire et solidarité	
	Communication et stratégie de marque	
Direction de projets ou établissements culturels	Développement de projets artistiques et culturels internationaux FI et FC	ICOM
	Management de la culture dans les Balkans	
Humanités numériques	Humanités numériques	ICOM
Information, communication	Médiations, usages, savoirs et expertises : MUSE	ICOM
	Gestion éditoriale et communication internet : GECl	
Informatique	Informatique date science management (IDSM) - Ukraine	ICOM
	Statistique et informatique (SISE)	
	Business intelligence et analytics (BI&A), FI et FC	
	Organisation et Protection des Systèmes d'Information de l'Entreprise (OPSIE) FI et FC	
	Conception et Intégration Multimédia (CIM) et parcours international FOAD, VCIEL - Visualisation et Conception Infographiques en Ligne	
	Machine learning for artificial intelligence (MALIA) FI et FC	
	Ingénierie du jeu vidéo (GAMAGORA)	
Journalisme	Nouvelles pratiques Journalistiques (NPJ)	ICOM
Mode	Mode et communication	ICOM
Droit social	Droit et relations sociales dans l'entreprise	IETL
	Théorie et pratique du droit social (TPDS)	
	Droit et relations sociales dans l'entreprise (DRESE)	
	Juriste en droit social et en ingénierie sociale (Ingénierie)	
	Ingénierie de la protection sociale (IPS)	
	Mobilité internationale des travailleurs	
Ergonomie	Travail et Transitions écologique et sociétale	IETL
Sciences de l'éducation et de la formation	Métiers de l'insertion et de la formation des adultes	ISPEF
	Ingénierie de l'éducation pour la santé et l'éducation thérapeutique	
	Direction des organisations éducatives	

	<p>Expertise et recherche en éducation</p> <p>Ingénierie numérique en éducation et formation (INEF)</p> <p>Promotion et Education pour la Santé</p> <p>Référent handicap</p> <p>Ingénierie, Conception, Formation ICF - Campus numérique FORSE</p> <p>International francophone en éducation et formation (MIFEF) – Campus Forse - FOAD</p> <p>Ingénierie numérique et pédagogique en éducation et formation – Campus FORSE- FOAD</p>	
<p>Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF), 1^{er} degré</p>	<p>Professorat des écoles</p>	<p>ISPEF</p>

Mention	Parcours	Composante
Langues littéraires et civilisations étrangères et régionales	Etudes anglophones	LANGUES
	Etudes hispaniques	
	Etudes arabes	
	Etudes lusophones	
	Etudes germaniques	
Langues étrangères appliquées	CILA - Marketing & Digital Business, Commerce International et Langues Appliquées	LANGUES
Didactique des langues	Didactique des langues et TICE	LANGUES
Traduction et Interprétation	LACS - Langue Appliquée et Communication Spécialisée	LANGUES
	TEL - Traduction et Édition Littéraires	
	TCISS - Traduction et Communication Spécialisée en Sciences de la Santé	
Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF), 2e degré	Langues vivantes étrangères : Allemand	LANGUES
	Langues vivantes étrangères : Anglais	
	Langues vivantes étrangères : arabe	
	Langues vivantes étrangères : chinois	
	Langues vivantes étrangères : Espagnol	
Arts de la scène et du spectacle vivant	/	LESLA
Cinéma audiovisuel et	Etudes cinématographiques et culture visuelle	LESLA
	Métiers de l'Exploitation de la Médiation et de l'Education à l'image	
	Création documentaire: production et réalisation	
	Etudes et créations photographiques	
Français Langue Etrangère	/	LESLA
Lettres	Lettres modernes	LESLA
	Linguistique et stylistique des textes littéraires	
	Lettres modernes à l'international	
Musicologie	Musicologie fondamentale et appliquée (MFA)	LESLA
	Musiques appliquées à l'audiovisuel	
	Musique Appliquée Aux Projets Territoriaux (MAAPT)	
Sciences du langage	Langues, langages et enjeux sociétaux	LESLA
Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la	Lettres (options lettres classiques et lettres modernes)	LESLA
	Education musicale et chant choral	

formation (MEEF), 2e degré		
Métiers du livre et de l'édition	/	LESLA
Psychologie	Psychologie Cognitive et Neuropsychologie	Institut de psychologie
Psychologie : psycho-pathologie clinique psychanalytique	/	Institut de psychologie
Psychologie de l'éducation et de la formation	Développement, handicap et éducation	Institut de psychologie
Psychologie clinique, psychopathologie et psychologie de la santé	/	Institut de psychologie
Psychologie sociale, du travail et des organisations	Psychologie du travail et des organisations	Institut de psychologie
	Psychologie sociale	
Sciences cognitives	Sciences cognitives fondamentales et appliquées	Institut de psychologie
	Interactions homme-machine	
	Neuropsychologie et neurosciences cliniques	
Archéologie, sciences pour l'archéologie	Occident et méditerranée	Temps et territoires
	Orient et méditerranée	
Géomatique	Géographies Numériques	Temps et territoires
Etudes européennes et internationales	European Challenges	Temps et territoires
Gestion de l'environnement	Systèmes socio-écologiques : héritages, dynamiques et gestion	Temps et territoires
Gestion des territoires et développement local	Développement rural (DR)	Temps et territoires
	Aménagement et développement durable des territoires	
	Ingénierie des collectivités territoriales stratégie foncière	
Histoire, Civilisation, Patrimoine (HCP)	Culture de l'écrit et de l'image (CEI)	Temps et territoires
Histoire de l'art	Arts et cultures visuels	Temps et territoires
	Patrimoine – architecture-mondialisation	
Mondes anciens	Archéologie, textes, numérique	Temps et territoires
	Histoire ancienne	
	Langues, littératures et cultures de l'Antiquité	

Histoire	De la Renaissance aux révolutions (DRR)	Temps et territoires
	Histoire, mémoires, médias	
	Construction des Sociétés contemporaines (CSC)	
Mondes médiévaux	Histoire, archéologie et littératures des mondes chrétiens et musulmans médiévaux	Temps et territoires
Sciences de l'eau	Ingénierie de la gestion des milieux aquatiques sous contrainte hydro-climatiques et restauration	Temps et territoires
	Ingénierie de la gestion des milieux aquatiques et prévention des risques	
	Ingénierie de la restauration des milieux et de la ressource en eau	
	International integrated watershed sciences - H2O'LYON - convention	
Sciences des religions et sociétés	Sciences des religions et sociétés	Temps et territoires
Tourisme	Management durable des territoires et des produits touristiques	Temps et territoires
Urbanisme et aménagement	Projet	Temps et territoires
	Stratégie	
Ville et Environnements Urbains	Villes en tension(s) : formes, flux, risques	Temps et Territoires
	Nouveaux modes de vie et espaces de la ville contemporaine (UFR ASSP)	ASSP
Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF), 2e degré	Histoire et géographie	Temps et territoires
Energie	Contrôle et supervision des systèmes de production manufacturière et des Systèmes de production et délivrance d'énergie	IUT
	Systèmes d'Information pour les Systèmes de Production et l'Industrie du Futur	
	Advanced Manufacturing and Monitoring of Energy Delivery	

Annexe 5 : rattachement des usagers de Préparation aux CAPES/AGREGATION/CAPET aux composantes de formation

Préparation	Composantes de formation
PREPARATION CAPES HISTOIRE-GEOGRAPHIE	TEMPS_ET_TERRITOIRES
PREPARATION AGREGATION EXTERNE HISTOIRE	TEMPS_ET_TERRITOIRES
PREPARATION AGREGATION EXTERNE ALLEMAND	LANGUES
PREPARATION AGREGATION EXTERNE ANGLAIS	LANGUES
PREPARATION AGREGATION EXTERNE ARABE	LANGUES
PREPARATION CAPES ALLEMAND	LANGUES
PREPARATION CAPES ANGLAIS	LANGUES
PREPARATION CAPES ESPAGNOL	LANGUES
PREPARATION AGREGATION EXTERNE ESPAGNOL	LANGUES
PREPARATION AGREGATION EXTERNE ECONOMIE ET GESTION	SEG
PREPARATION AGREG ECONOMIE ET GESTION INTERNE CONVENTION DAFOP	SEG
PREPARATION AGREGATION EXTERNE EDUCATION MUSICALE ET CHANT CHORAL	LESLA
PREPARATION AGREGATION EXTERNE GRAMMAIRE	LESLA
PREPARATION AGREGATION EXTERNE LETTRES CLASSIQUES	LESLA
PREPARATION AGREGATION EXTERNE LETTRES MODERNES	LESLA
PREPARATION AGREGATION INTERNE EDUCATION MUSICALE ET CHANT CHORAL (DAFOP)	LESLA
PREPARATION CAPES EXTERNE EDUCATION MUSICALE ET CHANT CHORAL	LESLA
PREPARATION CAPES EXTERNE LETTRES CLASSIQUES	LESLA
PREPARATION CAPES EXTERNE LETTRES MODERNES	LESLA

Annexe 6 : rattachement des usagers CPGE aux secteurs de formation

PORTAIL D'INSCRIPTION	Composante de formation
CPGE 1^{ère} année	
CPGE ECT	LESLA
CPGE B/L 1A	LANGUES
CPGE ECG 1A	SEG
CPGE 2^o année	
CPGE SOCIOLOGIE 2A	ASSP
CPGE SCIENCE PO 2A	
CPGE SCIENCES SOCIALES – ECONOMIE GESTION 2A	
CPGE SCIENCES SOCIALES – GEOGRAPHIE AMENAGEMENT 2A	
CPGE GEO AMENGMT 2A	Temps et territoires
CPGE HISTOIRE DE L'ART ARCHEOLOGIE 2A	
CPGE HISTOIRE 2A	
CPGE GEOGRAPHIE ET AMENAGEMENT - HISTOIRE 2A	
CPGE HISTOIRE DE L'ART ET ARCHEOLOGIE - HISTOIRE 2A	
CPGE HISTOIRE DE L'ART ET ARCHEOLOGIE - LETTRES MODERNES 2A	
CPGE LLCER (toutes langues) 2A	LANGUES
CPGE LETTRES APPLIQUEES 2A	LESLA
CPGE LETTRES CLASSIQUES 2A	
CPGE LETTRES MODERNES 2A	
CPGE LETTRES MODERNES ET APPLIQUEES - HISTOIRE DE L'ART ET ARCHEOLOGIE 2A	
CPGE ECONOMIE GESTION 2A	SEG
CPGE AES 2A	Droit Julie-Victoire Daubié

